

# ASSEMBLÉE NATIONALE

5 mai 2023

---

VISANT À RENFORCER LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE L'INTENSIFICATION  
ET L'EXTENSION DU RISQUE INCENDIE - (N° 1071)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CF57

présenté par

M. Lefèvre, M. Amiel, M. Cazenave, M. Da Silva, M. Dirx, Mme Dupont, M. Giraud, Mme Hai,  
M. Holroyd, M. Labaronne, M. Lacresse, M. Lauzzana, Mme Le Grip, Mme Lemoine,  
M. Margueritte, M. Masségli, M. Mournet, M. Reda, M. Roseren et M. Sitzenstuhl

-----

### ARTICLE 20

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est ici proposé de supprimer la prorogation et l'élargissement de la dépense fiscale « DEFI forêt », considérant que ces modifications doivent trouver leur place en loi de finances.

De surcroît, cette dépense arrive en extinction en 2025, si bien qu'il n'est pas urgent de procéder à sa prorogation – sans préjuger de son utilité.